Prévoyance plus étendue 2024

Prestations de prévoyance plans de risque: Capital au décès supplémentaire

	Montant de la prestation		
Type de prestation	**T100**	**T200**	**T300**
Prestations d'invalidité			
Libération du paiement des cotisations • Délai d'attente 3 mois	en fonction du montant des cotisations		
Prestations en cas de décès			
Capital au décès supplémentaire • Jusqu'à l'âge de la retraite	égal à **100%** du salaire assuré	égal à **200%** du salaire assuré	égal à **300%** du salaire assuré

Toutes les prestations sont payables en cas de décès ou d'invalidité à la suite d'une maladie ou d'un accident

Cotisations			
Total cotisations en % du salaire annuel assuré	**0.16%**	**0.32%**	**0.48%**

Base de calcul

Les prestations de prévoyance ainsi que les cotisations sont calculées sur la base du salaire annuel assuré qui correspond au salaire annuel assujetti à l'AVS ou au revenu annuel moyen assujetti à l'AVS de la personne assurée.